



GLOBAL ARCHITECTE

UNE SOLUTION D'ASSURANCE SUR MESURE



Architectes,
sécurisez votre activité et toutes vos missions



SMABTP

BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE



NOTRE SOLUTION, LA RÉPONSE À VOS BESOINS



GLOBAL ARCHITECTE, L'ASSURANCE DES ARCHITECTES

VOS RISQUES SONT SPÉCIFIQUES

Depuis toujours, exercer la profession d'architecte, c'est être au cœur des évolutions du BTP, qu'elles soient techniques, financières ou juridiques. De plus en plus soutenues, ces avancées élargissent le champ de vos obligations professionnelles et engendrent de nouveaux risques.

Aujourd'hui plus que jamais, vous êtes plus fréquemment mis en cause car vos responsabilités évoluent avec la diversification de vos obligations liées à l'étendue de vos missions. Vous pouvez donc être confronté aux risques suivants :

- >> devoir de conseil;
- >> défaut de pilotage;
- >> défaut de contrôle;
- >> erreur de conception...

Ces risques doivent être correctement appréhendés. Avec SMABTP, vous disposez d'un savoir-faire et d'une expertise uniques dans l'assurance des métiers de la construction.

GLOBAL ARCHITECTE vous offre une protection complète sur l'ensemble de vos activités ainsi qu'une couverture sur mesure, adaptée aux risques spécifiques des missions que vous réalisez.

L'ASSURANCE D'ÊTRE BIEN ASSURÉ AUJOURD'HUI COMME DEMAIN

- **GLOBAL ARCHITECTE est un contrat «tous fondements juridiques» :** il permet l'adaptation immédiate à toute obligation nouvelle que créerait la Loi ou la jurisprudence (comme la responsabilité contractuelle ou la responsabilité sur les dommages intermédiaires).
- **GLOBAL ARCHITECTE est un contrat «tout sauf» :** tout ce qui n'est pas précisément exclu du contrat est garanti pour les missions que vous déclarez exercer.

UNE COUVERTURE OPTIMALE

- **GLOBAL ARCHITECTE vous apporte une garantie de Responsabilité décennale** que cela concerne la solidité ou l'impropriété à destination et ce, quelle que soit la nature des ouvrages sur lesquels porte votre mission (ouvrage soumis ou non à obligation d'assurance décennale).
- La garantie décennale couvre les réparations de l'ouvrage lorsque l'opération de construction est inférieure à 26 millions d'euros HT. Au-delà, votre contrat s'adapte automatiquement dès lors que le chantier fait l'objet d'un Contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD).
- **GLOBAL ARCHITECTE** garantit la responsabilité que vous pouvez supporter du fait, par exemple, d'une erreur dans la préconisation de procédés, que ces derniers relèvent de **la technique courante ou non courante, bénéficiant ou non d'un Pass'Innovation.**

DES GARANTIES ÉTENDUES

- **GLOBAL ARCHITECTE** vous garantit automatiquement pour les missions réalisées **dans les pays limitrophes de la France métropolitaine.**
- **GLOBAL ARCHITECTE** couvre vos responsabilités professionnelles, même lorsque vous participez à un groupement momentané de maîtrise d'œuvre, que vous interveniez en tant que mandataire pour l'accomplissement de certaines missions bien définies ou en tant que membre du groupement (conjoint et/ou solidaire).

QUELQUES EXEMPLES

Le maître d'ouvrage vient voir la maquette finale du programme confié à l'agence L. Une applique lumineuse se décroche, blesse le visiteur et endommage sa tablette tactile. La garantie Responsabilité civile exploitation du contrat GLOBAL ARCHITECTE, souscrit par l'agence L., prendra en charge les dommages corporels, matériels ainsi que les éventuels dommages immatériels causés par cet accident.

Une maison de retraite est construite non loin d'une autoroute. L'architecte préconise alors la pose de triples vitrages, pour assurer la bonne isolation phonique de la construction. Lors de la réalisation des travaux, les entreprises installent seulement des doubles vitrages. L'architecte est reconnu responsable au titre de sa mission de direction des travaux. En effet, il n'a pas vérifié la qualité des matériaux par rapport aux pièces contractuelles : il a failli à son devoir de contrôle.

Grâce au contrat d'assurance GLOBAL ARCHITECTE, le coût des travaux de dépose et pose des fenêtres conformes est pris en charge au titre de la garantie Responsabilité civile professionnelle.

3 ans après la réception d'un parking et à la suite de nombreux accidents, le maître d'ouvrage met en cause la responsabilité de l'architecte dans la conception de celui-ci. En effet, la pente de la rampe de parking est jugée excessive et empêche une utilisation normale du parking. L'impropriété à destination est avérée : la responsabilité décennale de l'architecte est retenue. Grâce au contrat GLOBAL ARCHITECTE, le coût des travaux de mise en conformité est couvert au titre de la garantie Responsabilité décennale.

UNE PROTECTION OPTIMALE : GLOBAL ARCHITECTE

vous permet de couvrir l'ensemble des responsabilités que vous pouvez encourir du fait de votre activité en un seul et unique contrat

UN CONTRAT D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉS

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION

Elle couvre votre responsabilité en cas de **dommages** causés à des **tiers** et découlant de l'**exploitation de votre cabinet** :

- à l'égard de vos préposés, en raison d'une faute intentionnelle d'un autre préposé ou d'une faute inexcusable ;
- du fait des besoins du service, y compris trajet.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Elle couvre votre responsabilité en cas de **dommages** causés à des **tiers** dans le cadre de vos **missions d'architecte** grâce à :

- **la garantie Responsabilité décennale** couvrant les dommages à l'ouvrage pour une durée de 10 ans à compter de la réception de l'ouvrage, que ces ouvrages soient soumis ou non à l'obligation d'assurance ;
- **la garantie de Bon fonctionnement** concernant les dommages aux éléments d'équipement dissociables, pour une durée de 2 ans à compter de la réception de l'ouvrage ;
- **la garantie des dommages causés aux biens confiés** ;
- la garantie de **vosre participation à un groupement** ;
- la garantie des **éléments d'équipement à vocation exclusivement professionnelle** pour une durée de 2 ans à compter de la réception de l'ouvrage ;
- la garantie des **activités annexes** (coordination SPS, formation ...) ;
- **la garantie Europe** (pays limitrophes de la France métropolitaine).

RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX

Elle couvre les conséquences pécuniaires des dommages causés à l'environnement du fait de vos missions, grâce à :

- **la garantie Responsabilité civile atteinte à l'environnement** : elle garantit les dommages causés aux tiers, qui proviennent d'une atteinte à l'environnement du fait de votre activité ;
- **la garantie Responsabilité environnementale** : elle couvre les frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux affectant les sols, les eaux et les dommages causés aux espèces et aux habitats naturels protégés.

PROTECTION JURIDIQUE

GARANTIE DE PROTECTION JURIDIQUE

- en cas de litige, **elle vous fournit les moyens** juridiques et financiers **pour vous orienter et faire valoir vos droits** ;
- dans le cadre de votre activité professionnelle, elle vous permet **d'obtenir des informations et des renseignements**.

VOS BÉNÉFICES

VOUS ÊTES SÛR D'ÊTRE BIEN ASSURÉ

Vous pouvez vous concentrer sur votre métier. Toutes vos responsabilités pour les missions que vous exercez, avant et après réception, sont couvertes par un seul contrat. Celui-ci s'adapte parfaitement à vos obligations légales d'assurance et ce, quel que soit le moment de votre intervention (en phase de conception comme en phase de suivi de chantier).

VOUS GAGNEZ DU TEMPS

Vous vous épargnez tous les actes de gestion et la déclaration fastidieuse de vos chantiers. Une seule et unique déclaration annuelle de votre chiffre d'affaires suffit pour assurer l'ensemble de votre activité.

VOUS PAYEZ LE JUSTE PRIX

- Votre cotisation est fonction de votre volume d'activité.
- Votre professionnalisme est reconnu : démarche qualité, expérience professionnelle, sinistralité maîtrisée vous font bénéficier d'une cotisation avantageuse.
- Le tarif est personnalisé et tient compte de la nature de vos missions et de votre chiffre d'affaires.

LE PLUS SMABTP

Vos missions complémentaires assurées !

Toutes les missions complémentaires que vous pouvez être amené à exercer peuvent être assurées dans un seul et même contrat, avec des garanties adaptées.

ET AUSSI,

SMABTP met aussi à votre disposition une grande variété de solutions d'assurance pour couvrir :

- votre matériel informatique ;
- vos locaux professionnels ;
- vos véhicules ;
- votre responsabilité de dirigeant ;
- vos obligations conventionnelles.



SMABTP,

UN PARTENAIRE À VOS CÔTÉS

SMABTP, l'assureur de référence des professionnels de la construction depuis plus de 150 ans, a pour vocation d'accompagner tous les intervenants à l'acte de construire. Cette réussite, nous la devons à une parfaite connaissance de nos clients, ce qui nous a permis d'élaborer des produits d'assurance complets, adaptés et aux tarifs optimisés.

Le contrat GLOBAL ARCHITECTE, c'est l'assurance d'une couverture de l'ensemble de vos risques professionnels, adaptée à votre activité et à vos missions réalisées.



SMABTP est certifié ISO 9001 depuis 2003. Cette démarche garantit à nos clients l'engagement de toujours les satisfaire et de leur offrir un niveau de services en constante amélioration.



Le conseiller SMABTP,

UN SPÉCIALISTE À VOTRE ÉCOUTE

Interlocuteur privilégié et en contact régulier avec vous, il vous aidera à actualiser votre système de garanties et vous présentera une gamme de solutions complètes. Son excellente connaissance des besoins et des risques des architectes lui permettra de vous proposer des solutions fiables et durables.

Votre conseiller SMABTP est LE partenaire à votre écoute pour prendre en compte la réalité économique de vos activités et pour apporter des réponses précises à vos interrogations.

**Contrat élaboré par la SGAM btp
pour le compte des Mutuelles affiliées.**

**SMABTP - SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables,
entreprise régie par le Code des assurances,
RCS PARIS 775 684 764
114 avenue Émile Zola - 75739 Paris cedex 15



Retrouvez-nous sur
www.smabtp.fr



SMABTP
BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE